



## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JANVIER 2024**

Mme le Maire présente le compte-rendu.

Cette réunion concernait la signature de l'offre pour la location d'une unité mobile de traitement d'eau potable pour éviter les problèmes de turbidité.

Le marché a été passé sans publicité ni mise en concurrence préalable en évoquant une urgence impérieuse. Elle précise qu'il s'agit d'un projet d'investissement de 400 000 € pour lequel les frais de fonctionnement annuels s'élèveront à 150 000 €.

## **COMPTE-RENDU DE LA CONFERENCE DES MAIRES ELARGIE DU 16 JANVIER 2024**

Mme le Maire présente le compte-rendu.

Madame le Maire explique que les documents sont présentés par chaque Vice-Président, mais que ceux-ci n'en disposent pas en amont pour les étudier.

Elle précise qu'il a été réitéré la demande des élus d'une stratégie claire de la communauté de communes dans le cadre des mutualisations.

Il est également évoqué la nécessité de mettre l'accent sur le renforcement de l'attractivité du territoire pour les résidents de l'intercommunalité.

M. JEZEQUEL a indiqué que le plan de mobilité simplifié est en cours d'élaboration, plusieurs axes se dégagent de ces réflexions : la sécurité des déplacements pour les piétons, cyclistes..., la mise à disposition de vélos pour les habitants ainsi que la question de l'offre de transport à la demande. Et à plus long terme, la création d'une vélo route reliant les différentes localités.

Monsieur le Président souligne l'importance d'aborder la question de l'écologie suite à l'augmentation des émissions de CO2 et annonce son intention de mener une étude sur la création d'une monnaie locale.

Monsieur DUBOCAGE met en avant le développement de l'immobilier d'entreprise ainsi que l'amélioration des services offerts aux entreprises en termes de signalétique, de réseau et d'adressage. Il souligne l'importance d'animer un réseau d'entreprises et de soutenir les commerces de proximité en milieu rural.

Dans le domaine du tourisme, un cabinet sera recruté pour élaborer un schéma de développement touristique du territoire, le document remis permettra au conseil de se positionner sur la création d'un office du tourisme.

Madame le Maire a souhaité rappeler que l'administration est aux services des élus et non l'inverse.

Monsieur REMOND a précisé que l'absence du Vice-Président délégué au GEPU, à la GEMAPI et l'urbanisme est gênante et que les dossiers n'avancent plus. Monsieur le Président fait savoir qu'avant de remplacer quelqu'un, il est nécessaire qu'il démissionne mais précise qu'en son absence les projets avancent. Ce Vice-Président avait exprimé son souhait de démissionner en octobre et avait annoncé qu'il poursuivait son travail jusqu'à la fin l'année. Madame le Maire demande si tel a été le cas. Monsieur le Président précise qu'il n'a pas été présent à des réunions de bureau mais est venu dans les services.

Le budget alloué au pôle social et culturel s'élève à 5,5 millions d'euros avec un reste à charge d'environ 1,6 million d'euros pour la communauté de communes. Monsieur BLONDEL demande si le problème de parking a été résolu. Monsieur le Président répond qu'effectivement le parking est une préoccupation majeure.

Sur le point sportif, Monsieur ROSE souligne la nécessité de centraliser les équipements structurants.

Monsieur MALO exprime son désaccord concernant la centralisation des projets sur Goderville.

Madame le Maire trouve plus pertinent de mettre les équipements structurants sur Goderville sachant qu'ils pourront être utilisés par les élèves du collège.

Madame BRULIN exprime son désarroi quant à la divulgation prématurée des informations transmises en Bureau ; des exemples ont été demandés mais Monsieur FLEURY précise qu'il est préférable de ne pas en donner pour ne cibler personne.

Pour conclure Madame le Maire indique que le compte rendu ne retranscrit pas ce qui a été évoqué lors de cette réunion, durant laquelle des arbitrages quant aux priorités dans les investissements ont été donnés.

#### **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MARS 2024**

Mme le Maire présente le compte-rendu.

Une délibération a été prise afin de permettre au Président de solliciter des subventions dans le cadre du marché de travaux, de rénovation et de grosses réparations de la voirie communautaire et des aménagements communaux. Le montant du programme voirie s'élève à 400 000 € hors taxe.

Madame BRULIN informe que le montant prévu des attributions de compensation reste le même qu'en 2023 et que le montant définitif sera délibéré en fin d'année. Elle espère qu'un nouveau Vice-Président GEPU / GEMAPI sera élu pour travailler sur le transfert des charges avec la CLECT qui pourra donner son avis et espère une participation des communes compte tenu que le budget est un peu compliqué à finaliser.

Il est rappelé qu'un Vice-Président est rémunéré depuis quatre mois alors qu'il est absent. Madame SCHUFT ne comprend pas pourquoi les élus n'ont pas voté pour une suspension de ses indemnités. ; Monsieur le Président indique qu'il n'est possible de retirer les délégations d'un Vice-Président pour cause d'absence. Madame le Maire dit qu'il est possible de lui retirer sa délégation sans aucun problème au vu des circonstances, elle s'est renseignée auprès d'un juriste.

Un accord cadre à bons de commande a été lancé pour la fourniture de bacs et de composteurs en bois, alors que la commission du 12 février avait fait le choix proposer l'achat de composteurs plastiques compte tenu du prix et du délai de livraison pour le bois ; la décision avait été reportée à une prochaine réunion de la commission.

Une délibération a été validée concernant une demande de subvention pour le remplacement de l'ensemble des éclairages récents non performants du dojo.

Une délibération autorisant le Président à souscrire deux contrats de location de voiture à titre gratuit et deux contrats de régie publicitaire est mise au vote.

Certains élus s'étonnent de cette proposition sachant qu'un contrat d'exclusivité avait été signé lors de la mise en place des panneaux publicitaires.

Concernant le problème des stations d'épuration, Monsieur FLEURY informe qu'une réunion va être calée avec l'IRH pour le projet définitif et que celui-ci sera ensuite présenté aux communes.

Madame le Maire informe qu'il a été demandé la possibilité de réunir les commissions avant les réunions de conseil.

#### **COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE RUDOLOGIE DU 12 FEVRIER 2024**

Monsieur Bruno DRIEU, présente le compte-rendu.

Les différents points abordés lors de cette réunion concernaient :

- Le rapport annuel 2021 a été présenté aux élus. Celui-ci est à l'ordre du jour du présent conseil.
- Le renouvellement du contrat « écomaison » qui permet la revente des éléments d'ameublement... le prix passe de 20 € la tonne à 24 €.

- La prolongation du contrat pour la reprise du papier par avenant.
- Le lancement d'un accord cadre à bons de commande pour l'acquisition de composteurs
- L'autorisation de signature électronique des contrats DEEE et lampes.
- Un point sur les biodéchets et le compostage.

La présentation du fonctionnement d'un site de compostage partagé est faite ; il s'agit d'un kit de 3 bacs pouvant couvrir environ 40 habitations.

- La négociation des contrats de reprise et vente de matériaux issus des tris.

La communauté de communes s'est regroupée avec d'autres collectivités voisines afin de renégocier les prix en fonction des volumes plus conséquents.

- La présentation des résultats 2023 donnant un montant de dépenses de 1 979 294 € et de recettes de 2 427 000 €
- Le bilan comparatif de mutualisation avec Fécamp et Véolia ; le coût de collecte est passé de 630 000 € avec Fécamp à 802 000 € avec Véolia. Le constat est fait que le prix est plus élevé mais la gestion est plus aisée.
- La réflexion à mener sur les travaux d'aménagement de la déchèterie et de la plate forme de déchets verts.

### ***COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE MOBILITE DU 21 FEVRIER 2024***

Monsieur René PAUMELLE, présente le compte-rendu.

Une présentation des résultats de l'enquête sur les pratiques de mobilité a été faite ainsi qu'une présentation de la stratégie de mobilité du territoire de Campagne de Caux.

Le projet de Halte-vélo à Bréauté est également présenté ; les travaux seront à la charge de la communauté de communes.

### ***COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE TOURISME DU 12 FEVRIER 2024***

Monsieur Cyril COURTIER, présente le compte-rendu.

Les points évoqués lors de cette réunion étaient :

- Le point d'avancement sur l'inscription des chemins de randonnée au PDESI : la demande a été faite auprès de communes pour lever les réserves administratives et techniques sur les itinéraires proposés.
- Le point d'avancement sur l'étude de stratégie touristique : ce dossier est en attente des subventions de la Région.
- Le point d'avancement sur la carte d'hôtes numérique : la mise en place de l'application est bien avancée avec deux entrées possibles, une tout public et une pour les touristes hébergés sur le territoire qui pourront scanner un QR code pour bénéficier de réductions et d'avantages.
- Le point d'avancement sur l'Échappée Normande
- Le lancement de la saison touristique est prévu le mardi 9 avril.
- La présentation du programme Caux'té Nuit
- L'information sur le dispositif « les expériences normandes » qui permet de mettre en avant une expérience commercialisable, qualitative et représentative de la région.

### ***RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAMPAGNE DE CAUX***

Le rapport d'activités 2022 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux qui en a pris connaissance.

**RAPPORT ANNUEL 2021 SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS COMMUNAUTE DE COMMUNES « CAMPAGNE DE CAUX »**

Le rapport annuel a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux qui en a pris connaissance

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLES DU 18 MARS 2024**

Mme le Maire présente le compte-rendu

L'école compte actuellement 138 élèves.

Les animations prévues sont :

- animation spectacle sur le corps humain en lien avec le sport et les jeux olympiques
- micro folie (Une Micro-Folie est un espace modulable offrant un accès ludique aux œuvres des plus grands musées nationaux grâce au Musée numérique, cœur du dispositif, qui présente plus de 3 200 œuvres numérisées, issues du réseau de 205 établissements culturels partenaires qu'ils soient nationaux, régionaux et internationaux).
- basket école
- sortie à la bibliothèque avec la participation des bénévoles de l'association
- permis piéton pour les CE2 avec la gendarmerie

**N° 2024022 DEMANDE DE RATTACHEMENT DE LA COMMUNE D'ECRAINVILLE A LA COMMUNAUTE URBAINE LE HAVRE SEINE METROPOLE**

M. Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2015 et en 2022, la commune avait délibéré son intention pour adhérer à la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.

Elle expose au Conseil Municipal une délibération pour renouveler la demande d'adhésion de la Commune d'Ecraiville à la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole mais précise que la volonté de la commune seule ne suffit pas pour fusionner avec une autre intercommunalité.

Cette délibération vise une fois de plus à alerter la préfecture sur la situation de la communauté de communes « Campagne de Caux » qui n'a plus les moyens d'exercer ses compétences, ce qui de fait pénalise les communes membres et les habitants du territoire. La communauté de communes « Campagne de Caux » ne remplit plus son rôle de soutien aux communes.

Plusieurs maires ont émis le souhait d'étudier la possibilité de se rattacher à une autre collectivité, à savoir : Virville, Goderville, Mentheville, Annouville Vilmesnil, Angerville Bailleul et Vattetot sous Beaumont.

Le périmètre de cette communauté, n'est plus pertinent. Une communauté de 15 000 habitants, enclavée entre 2 communautés d'agglomérations et une communauté urbaine, ne peut répondre aux enjeux de développement du territoire. Les habitants ont du mal à comprendre pourquoi, à l'heure où la mutualisation est de mise, les élus s'accrochent à laisser exister des petites structures, alors que les habitants qui ont la chance de vivre sur des territoires voisins plus intégrés ont accès à des services plus structurés qui correspondent à leurs besoins quotidiens. Les communes et les habitants ne s'y retrouvent plus, tant au niveau des services, limités par le manque de moyens, qu'au niveau de la mutualisation pour les communes. La difficulté des élus de s'entendre sur les différents sujets bloque les projets et nous conforte dans l'idée que cette communauté arrive à la fin de son cycle, et qu'il est temps de penser au territoire et surtout aux habitants, ce pour quoi nous sommes élus.

L'argument « proximité » est compliqué à défendre, il est impossible pour les administrés d'obtenir un rendez-vous avec le président et pour les demandes des élus des communes, les mails restent sans réponse.

Aussi la commune d'Ecraiville émet le souhait de rejoindre la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole, qui correspond à l'idée que les élus se font d'un EPCI, qui doit pouvoir peser sur le plan

départemental, régional, national, qui propose des projets et des équipements structurants, des services attendus par les habitants, tout en aidant et respectant les communes rurales, le tout dans une gouvernance apaisée et surtout constructive.

Ecrainville est mitoyenne avec la Communauté Urbaine du HAVRE, qui est le principal bassin d'emploi et de vie pour les habitants de notre commune.

Après discussion, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de se positionner pour adhérer à la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole

***N° 2024023 CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE POUR LA REALISATION D'UNE SENTE PIETONNE***

Monsieur Sylvain CHERFILS informe que dans le cadre des travaux visant à sécuriser la circulation des piétons longeant la RD68 et à faciliter le trajet pour se rendre dans le centre bourg, notamment pour les écoliers pour se rendre à l'école ou les élèves qui empruntent les transports scolaires dont l'arrêt se trouve à la mairie, il a été décidé la réalisation d'une sente piétonne route de Saussezemare. Cette sente empiétera légèrement sur la propriété d'un particulier et de ce fait il est indispensable de prévoir une convention de servitude de passage avec le propriétaire de la parcelle cadastrée A457. Monsieur Sylvain CHERFILS demande l'autorisation de constituer une servitude sur la parcelle concernée, servitude concédée à titre gratuite et de retenir l'office notarial situé à Criquetot l'Esneval pour la rédaction de l'acte. La commune prendrait à sa charge les frais d'acte notarié. Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition.

***N° 2024024 EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023***

Le conseil municipal,

Considérant la concordance des écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable, Mme Yvette PETIOT, Inspecteur principal des finances publiques au service gestion comptable de Fécamp ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, délibère à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2023 et le déclare en conformité avec le compte administratif 2023 dressé par l'ordonnateur comme suit :

	<b>Résultat de clôture de l'exercice 2022</b>	<b>Résultat de l'exercice 2023</b>	<b>Résultat de clôture de l'exercice 2023</b>
<b>Investissement</b>	241 412,36 €	138 093,45 €	379 505,81 €
<b>Fonctionnement</b>	679 560,05 €	8 376,72 €	687 936,77 €
<b>Total</b>	<b>920 972,41 €</b>	<b>146 470,17 €</b>	<b>1 067 442,58 €</b>

**Invite** Madame le Maire à le viser et à le certifier conforme

**N° 2024025 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer Monsieur Jean-Yves RENAULT, conseiller municipal délégué au budget, pour présider et mettre au vote le compte administratif 2023.

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice ;

Après avoir entendu l'exposé de M. Jean-Yves RENAULT, conseiller municipal délégué au budget ;

Madame le Maire, quitte la salle du conseil.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2023 du budget principal comme suit :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
<b>Dépenses 2023</b>	366 483,33 €	678 241,12 €	1 044 724,45 €
<b>Recettes 2023</b>	504 576,78 €	686 617,84 €	1 191 194,62 €
<b>Résultat de l'exercice 2023</b>	138 093,45 €	8 376,72 €	146 470,17 €
<b>Résultat antérieur reporté</b>	241 412,36 €	679 560,05 €	920 972,41 €
<b>Résultat clôture 2023</b>	<b>379 505,81 €</b>	<b>687 936,77 €</b>	<b>1 067 442,58 €</b>
<b>Balance des restes à réaliser</b>	- 793 870,00 €		- 793 870,00 €
<b>Résultat cumulé de l'exercice 2023</b>	<b>- 414 364,19 €</b>	<b>687 936,77 €</b>	<b>273 572,58 €</b>

Pour info : RAR Investissement dépenses 1 141 800,00 €

RAR Investissement recettes 347 930,00 €

Le conseil municipal félicite Mme le Maire à son retour pour la bonne gestion financière de la commune.

**N° 2024026 AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 8 376,72 €

- Un excédent reporté de : 679 560,05 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 687 936,77 €

- Un excédent d'investissement de : 379 505,81 €

- Un déficit des restes à réaliser de : 793 870,00 €

Soit un besoin de financement de : 414 364,19 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT 687 936,77 €

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	431 006,97 €
RESUTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	256 929,80 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT 379 505,81 €

**N° 2024027 VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES**

**Madame le Maire rappelle** que la commune a vu ses dépenses de fonctionnement augmenter particulièrement les charges d'électricité, d'alimentation pour la cantine et de personnel suite à l'augmentation du point d'indice (imposé par l'état) et a engagé des dépenses d'investissement importantes pour la transformation du manoir ; des travaux pour l'aménagement extérieur devront suivre.

Elle propose afin de pouvoir faire face à toutes ces dépenses, d'augmenter les taux d'imposition de 3 % et d'appliquer la majoration spéciale de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires, soit

	TAUX 2023	TAUX 2024
Taxe sur le foncier bâti	35,65 %	36,72 %
Taxe sur le foncier non bâti	18,66 %	19,22 %
Taxe d'habitation	10,10 %	11,24 %

**Le Conseil Municipal**, après avoir pris connaissance des bases d'imposition effectives 2023 et Prévisionnelles 2024, du détail des allocations compensatrices et après avoir retenu que la collectivité se verra prélevée d'une somme prévisionnelle de 37 762 € au profit du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources), et de la contribution du coefficient correcteur TH, décide **par 11 voix pour, 4 voix contre**, d'augmenter les taux d'imposition en 2024 de 3 % de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti, de la taxe sur le non bâti, avec majoration spéciale de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Pour un produit fiscal attendu de 275 744 € avant abattement et de 168 171 € après abattement conformément à l'état 1259.

**N° 2024028 SUBVENTIONS AU CCAS, A LA COOPERATIVE SCOLAIRE ET AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité**, sans que Mmes Marie-Christine THOUVENIN, Marguerite HEMNACHE et Stéphanie LEQUEMENT ne prennent part au vote, décide du versement des subventions au CCAS, à la Coopérative Scolaire et aux associations comme suit :



<b>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET CCAS</b>	<b>Vote 2023</b>	<b>Propositions 2024</b>	<b>Vote 2024</b>
CCAS d'Ecrainville	10 000 €	2 000 €	2 000 €
Coopérative Scolaire Ecole (16 € X 139)	1 964 €	2 224 €	2 224 €
Les Amis de M. Lemire	200 €	200 €	200 €
Les Anciens Combattants	570 €	570 €	570 €
Le Buvard	570 €	570 €	570 €
Ecrain Gym	570 €	570 €	570 €
Ecrainfil	200 €	200 €	200 €
La Mare aux Livres	390 €	390 €	390 €
Parlez Chemins	360 €	360 €	360 €
Association Sauvegarde patrimoine	570 €	570 €	570 €
MFR La Cerlangue	60 €	120 €	120 €
MFR Criquetot	0 €	60 €	60 €
Association Départementale des Myopathes - téléthon	100 €	100 €	100 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 784 €</b>	<b>7 934 €</b>	<b>7 934 €</b>

***N° 2024029 AMORTISSEMENT ECRITURES SDE – DOSSIERS 1396, 4236 et 3694***

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'amortir sur 5 ans les travaux électriques de 2023, effacement de réseaux Impasse Bailleul, VC 136 et Route de Fongueusemare pour un montant de 23 458,17 € imputés sur l'exercice 2023 à l'article 2041512 soit un montant annuel de 4 691,63 € de 2024 à 2028 imputé à l'article 681 chapitre 042 en dépenses et 28041512 chapitre 040 en recettes.
- Décide d'amortir sur 5 ans les travaux électriques de 2023, effacement de réseaux rue de la Forge Vimbert et Route de Fongueusemare, pour un montant de 40 871,48 € imputés sur l'exercice 2023 à l'article 2041512 soit un montant annuel de 8 174,30 € de 2024 à 2028 imputé à l'article 681 chapitre 042 en dépenses et 28041512 chapitre 040 en recettes.
- Décide d'amortir sur 5 ans les travaux électriques de 2023, effacement de réseaux Route de Vergetot, pour un montant de 6 974,92 € imputés sur l'exercice 2023 à l'article 2041512 soit un montant annuel de 1 394,98 € de 2024 à 2028 imputé à l'article 681 chapitre 042 en dépenses et 28041512 chapitre 040 en recettes.

***N° 2024030 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024***

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2024 du budget principal présenté par le Maire, soumis au vote par chapitres ;

Après avoir entendu l'exposé de M. Jean-Yves RENAULT, conseiller municipal délégué au budget ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

### Investissement

Dépenses 1 637 315,47 € (dont 1 141 800,00 € de RAR)

Recettes 1 637 315,47 € (dont 347 930,00 € de RAR)

### Fonctionnement

Dépenses 944 493,80 €

Recettes 944 493,80 €

Autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

### ***N° 2024031 LOCATION DE LA SALLE ROUGE GORGE***

Madame le Maire propose de modifier la délibération prise en 2016 afin de pouvoir louer la salle du lundi au dimanche et ce de 8 heures jusqu'à 21 heures maximum.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide que la salle Rouge Gorge pourra faire l'objet d'une location à la journée ou à la demi-journée du lundi au dimanche
- Dit que les tarifs appliqués seront les suivants
  - o 70 € la journée (de 8 h 00 à 21 h 00)
  - o 40 € la demi-journée (de 8 h 00 à 13 h 00 ou de 14 h 00 à 21 h 00)
  - o Caution 100 €.
- Dit que la salle ne peut pas être louée après 21 h 00.

### ***N° 2024021 VENTE D'HERBE SUR PIED – PARCELLES CADASTREES A N° 298 ET A N° 464***

Madame le Maire propose la vente d'herbe sur pied afin de maintenir en bon état ce terrain situé à La Forge Vimbert à Ecrainville, parcelles cadastrées A n° 298 et A n° 464 à la SCEA FERME DU FOUR A LIN située 1 650 Route du Neufbourg à BRETTEVILLE DU GRAND CAUX.

Cette vente sera reconduite chaque année par tacite reconduction jusqu'à dénonciation par l'une des deux parties.

Monsieur René PAUMELLE ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de vendre l'herbe sur pied au prix forfaitaire de 105 € pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre à la SCEA FERME DU FOUR A LIN sise à Bretteville du Grand Caux et autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention y afférent qui sera reconduite chaque année, et à émettre un titre de recette correspondant.

### ***QUESTIONS DIVERSES***

#### **REMERCIEMENTS**

- Madame le Maire tient à remercier Jean-Yves RENAULT et la secrétaire de mairie pour la préparation du budget.
- Madame le Maire remercie Monsieur SAINT MARTIN pour le broyage des fagots.
- Madame le Maire remercie MM DRIEU, MOULIN, RENAULT et SAINT MARTIN pour le débroussaillage du chemin de fond du bois. Pour information : ce chemin est impraticable pour les poussettes.
- Madame le Maire remercie Monsieur Séraphin THAREL pour les travaux de bénévolat effectués sur la commune.

- **PROBLEMES COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Mme le Maire informe qu'une intervention de sa part en conseil communautaire a été nécessaire afin de résoudre le problème rencontré par un habitant de la commune suite aux travaux réalisés par les services de la communauté de communes ; A plusieurs reprises, cette personne a demandé un rendez-vous avec Monsieur le Président, en se déplaçant à la communauté de communes, en écrivant par simple courrier et en lettres recommandées afin de faire part de ses soucis liés aux travaux de la communauté de communes, qui ont endommagé ses arbres et qu'il a dû abattre. Suite à cette réunion, la communauté de communes l'a informé de la prise en charge des frais.

L'ordre du jour ayant été épuisé, Mme le Maire déclare la fin de la séance à 22 h 00

Le secrétaire de séance,

Marie-Christine THOUVENIN

Le Maire

Claire GUÉROULT